



# AVIS IMPORTANT



## APPROVISIONNEMENT DE 30 JOURS

Sauf exception, nous  
fournirons aux patients un  
approvisionnement en  
médicaments de **30 jours**.



Il s'agit d'une mesure temporaire  
essentielle afin de s'assurer que **TOUS** les  
Canadiens continuent d'obtenir les  
médicaments dont ils ont besoin.



En raison de la COVID-19, les pharmacies  
doivent gérer méticuleusement leur  
inventaire afin de prévenir les risques de  
pénuries de médicaments.

**MERCI POUR VOTRE PATIENCE  
ET VOTRE COMPRÉHENSION.**



ASSOCIATION DES  
PHARMACIENS  
DU CANADA

CANADIAN  
PHARMACISTS  
ASSOCIATION